



avertissement de travail non signé

Par **sekokan**, le **18/06/2010** à **21:21**

Bonjour je suis étudiant et je travaille a mi temps en cdi dans une entreprise de télémarketing. Nous sommes tenus d avoir un rythme horaire de 0,6 soit 15 rendez vous par semaine et d avoir au moins 80% de taux de qualité!C est contractuel!récemment on m a convoque alors que je travaille au sein de la boite depuis un an un mois pour me remettre un avertissement qualité (écrit), on m avait déjà administre un avertissement oral mais pour la quantité de rendez vous insuffisants. Il notifiais que durant les 3 derniers mois ma moyenne de qualité étais de 71%. Je n ai pas signe la lettre mais je l ai quand même prise, on ne me l a toujours pas envoyé par recomande avec accusé de réception!!Ai je bien fais de ne rien signer sachant que j estime qu il n y a pas de moyen concret pour savoir si je suis réellement a 71% de qualité?!!